|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Fiche descriptive de la formation** |  |
| |  |  |  | | --- | --- | --- | | cgtform | **La Formation syndicale Cgt**  **Prudis**  Espace vie syndicale  263, rue de Paris  Case 4-3  93516 Montreuil Cedex | Tél : 01.55.82.82.15  Courriel : [prudis@cgt.fr](mailto:prudis@cgt.fr) | | Site internet : <http://www.formationsyndicale.cgt.fr> | |   **Discrimination - Module 1**  **N° NAT 2022 023** Public : Les Conseillères et conseillers Prud’hommes désigné.e.s par leur Union Départementale et ayant suivi le cursus PRUDIS jusqu’à la session 3-module 2 incluse. Le contexte qui amène à faire de la formation : Cette formation s’inscrit dans la famille de formation **« outiller à un mandat ».** Elle a pour but de développer les capacités nécessaires de nos camarades pour qu’elles et ils soient à même de traiter les litiges portant sur les questions de discriminations au travail. Les objectifs de formation :Les stagiaires seront outillés pour expliquer leur rôle et les contrôles des conseillers prud’homme sur les litiges portant des éléments de discriminations au travail.Les thèmes abordés : 1. La notion de discrimination ;  2. Les différentes causes de discrimination ;  3. La preuve de la discrimination ;  4. Les sanctions ;  5. Le contrôle du conseiller prud'homme. Les prérequis à cette formation : Ce stage s'adresse aux conseiller.e.s prud'hommes ayant suivi le cursus jusqu’à la session 3 – module 2 incluse. Évaluations prévues :  * Évaluations formatives en cours de stage à l’occasion d’exercices et mises en situations permettant aux participants d’auto mesurer leurs apprentissages. * Évaluations de fin de thème, sous forme de synthèses. * Évaluation appréciative des thèmes et fin de formation.  Forme et durée de l’action de formation  * Stage de 5 jours du 12 au 16 septembre 2022 à l’Institut des Sciences Sociales du travail de Bourg la Reine (92).   Un 2ème module portant sur les questions de Harcèlement vous sera proposé en 2023. | | |
|  | | |